



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 1859

## Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le fait que les sociétés siderurgiques, Sollac et Unimetal, qui finançaient les lycées professionnels privés de Guenange, Hayange et Moyeuve, sous contrat d'association, mettent un terme à leur participation. En septembre 1987, une demande d'intégration a été déposée. Il lui demande quelles sont les mesures actuellement envisagées pour qu'une solution rapide soit apportée à ce problème qui concerne 731 personnes entre les élèves, les enseignants et le personnel administratif.

## Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des procédures de décentralisation, la demande d'intégration dans l'enseignement public d'un établissement d'enseignement privé appelle une phase préalable d'examen du dossier, sous la forme d'une étude d'opportunité et de décision à conduire au plan régional. Il est, en effet, nécessaire d'apprécier si les conditions fixées par le décret no 60-338 du 22 avril 1960 relatif à l'intégration considérée sont réalisées (notamment, réponse à un besoin scolaire et définition d'une structure pédagogique, majorité de postes d'enseignement tenus au moment de l'intégration par des maîtres aptes à la titularisation dans l'enseignement public, situation des locaux). S'agissant des lycées privés sous contrat d'association de Guenange, Hayange, Moyeuve-Grande, le principe de l'intégration dans l'enseignement public a ainsi été retenu par les autorités régionales et académiques qui ont mis au point les mesures correspondantes de carte scolaire. En conséquence, un dossier est actuellement en préparation au rectorat de Nancy - Metz, permettant d'étudier la traduction en termes budgétaires de ces décisions dans le projet de loi de finances 1990.

## Données clés

**Auteur :** [M. Demange Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1859

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1988, page 2387